



# Commune de Saint-Thierry

13 rue du Général Leclerc

51220 SAINT-THIERRY

☎: 03.26.03.10.41

✉: [mairie-saint-thierry@orange.fr](mailto:mairie-saint-thierry@orange.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2021/2022 POUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET MUSICALES EN MAIRIE

*Vous trouverez dans ce dossier :*

- *Un exemplaire du règlement intérieur*
- *Une fiche d'inscription aux activités à remplir et à signer*

**Chers futurs adhérents,**

Vous souhaitez vous inscrire à une activité en mairie, pour cela vous devez **rendre le dossier complet** à la mairie avant le  
Vendredi 29 octobre 2021.

Les activités débutent la semaine du lundi 20 septembre, il est possible de faire une séance d'essai gratuite avant de s'inscrire.

### LES DOCUMENTS A FOURNIR :

- La fiche d'inscription aux activités pour 2021/2022 remplie et signée.
- Le règlement intérieur rempli et signé.
- Un certificat médical de non contre indication aux activités sportives, datant de moins de trois mois.

**Merci de votre compréhension et bonne année sportive et musicale !**

## Règlement intérieur

### Pour les activités musicales et sportives de Saint-Thierry

- 1 – Séance d'essai : avant de s'inscrire à une activité, il est possible d'effectuer une séance d'essai gratuite, celle-ci doit être validée par l'animateur de l'activité et nécessite d'avoir un certificat médical récent autorisant la pratique d'une activité sportive.
- 2 – L'inscription est ferme et définitive lorsque l'adhérent a signé sa fiche d'inscription et le règlement.
- 3 – L'inscription à l'activité sportive et/ou musicale est valable pour l'année scolaire.
- 4 – La commune de Saint-Thierry s'engage à maintenir ses activités sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits à savoir, 6 participants pour les activités.
- 5 – Une personne qui abandonne une activité est tenue de régler celle-ci en intégralité et de prévenir le service administratif de la commune (au 03.26.03.10.41).
- 6 – Le recouvrement des cotisations se fait en trois fois à la fin de chaque trimestre (cotisation appelée par la trésorerie).
- 7 – En cas de pandémie, si les activités ne se font pas totalités, les cotisations dues seront calculées au prorata des exécutions en présentiel ou en distanciel.
- 8 – Les activités pourront être transférées dans d'autres salles de la commune en cas de nécessité.

Fait le .....

Lu et approuvé

A .....

Signature

## Fiche d'engagement

### Saison 2021/2022

#### > **Adhérent:**

NOM et Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

N° de téléphone : ...../...../.....

Mail : .....

J'autorise  / je n'autorise pas  la commune de St-Thierry à utiliser mon adresse mail pour me communiquer les informations relatives aux activités.  
Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement automatisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail. Pour l'exercer, adressez-vous à la mairie de Saint-Thierry.  
Cette information nominative est exclusivement à l'usage des services municipaux et ne peut être communiquée à des tiers.

#### > **Facturation**

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ...../...../.....

#### > **M'engage à :**

- participer à celle-ci

- régler la cotisation dans son intégralité (qui sera appelée en 3 fois)

#### > **Inscription(s) aux activités et acceptation du règlement**

Activité	Jour et Heure	Tarif	Date de début de l'activité

Signature de l'adhérent  
ou du représentant légal

Le Maire, A. LEMAIRE